

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 20 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 13 septembre 2024

Présents : Mme AUCLAIR Virginie, Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Marilyne, Mme CAILLAUD Séverine, M. MAJOU Olivier, Mme MAURICI Cécile, M. MOURIOUX Gabriel, M. VOISIN Stéphane

Excusés : M. AUVERLOT Fabrice (a donné pouvoir à Mme Virginie AUCLAIR), Mme BOUCHAUD Stéphanie (a donné pouvoir à Mme Marilyne BEISSAT), M. BOUDET Benoît, M. GENTY Philippe (a donné pouvoir à Mme Evelyne AUGROS), Mme GRELLIER Christelle (a donné pouvoir à Mme Cécile MAURICI), M. LUCAT Jean-Philippe

Absent : M. RENAUD Gérard

Mme Cécile MAURICI est élue secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte-rendu du 25 juillet 2024**

Le compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2024 est lu et approuvé.

### **2. Réparations de la voirie dégradée lors des manifestations des agriculteurs**

Mme le maire explique au conseil municipal que le dossier de demande DETR exceptionnelle (80%) pour les réparations de la voirie et de la signalisation dégradées suite aux manifestations des agriculteurs a été retenu et présente des devis concernant les réparations de la voirie communale, la signalisation et la réfection du rond-point du bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les offres d'Evolis pour la voirie et le rond-point d'un montant de 98 818,67 € HT et 3 572,96 € HT et valide le devis de LMAT pour la signalisation d'un montant de 4 369,72 € HT.

### **3. Prestation de services pour l'exploitation du service public de l'eau potable**

Mme le maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise EBL pour l'exploitation du service d'eau potable pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le contrat d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 jusqu'au 30 septembre 2025 avec l'entreprise EBL pour un montant de 39 961,45 € HT.

### **4. Mensualisation des factures d'eau et d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Suite à des sollicitations de la part des usagers, Mme le maire propose au conseil municipal de mensualiser le paiement des factures d'eau et d'assainissement collectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est proposé d'établir le règlement sur les bases suivantes :

- Base de calcul des mensualités : 80% du montant de l'année n-1 comprenant abonnement, consommation et redevances de l'agence de l'eau,
- 9 prélèvements mensuels de mars à novembre le 10 de chaque mois,
- Un dernier prélèvement en décembre pour régularisation en fonction de la consommation relevée,
- Un échéancier sera envoyé en janvier/février,
- Tout abonné arrivant en cours d'année ne pourra bénéficier de la mensualisation que l'année suivante.

Le montant du devis de Cerig pour paramétrer le logiciel de facturation s'élève à 850 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement collectif aux usagers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et valide le devis de Cerig d'un montant de 850 € HT.

## 5. Effacement d'une facture d'eau

Suite à la demande du comptable du SGC de la Souterraine, le conseil municipal accepte d'effacer la dette de 57 € correspondante.

## 6. Acquisition d'un tracteur tondeuse et d'une remorque

Il est proposé de changer le tracteur tondeuse Iseki, acquis en 2005. Des devis ont été demandés chez BL Pro et Terrastore. Une démonstration des 2 tracteurs tondeuses a eu lieu afin de pouvoir les comparer au mieux.

Il a été demandé que chaque tracteur soit équipé d'une brosse de désherbage pour remplacer la désherbeuse achetée l'an dernier chez Agri23 dont le fonctionnement ne répond pas aux besoins de manière satisfaisante.

	<b>BL Pro</b>	<b>Terrastore</b>
Tracteur tondeuse	Hydro Etesia, Largeur de coupe 124 cm, réglage coupe de 44 à 140mm, Hydrostatique sur les 2 roues arrières, hauteur bennage : 1,80m réservoir 19L, kit mulching volume du bac : 600L 30 064 € HT Option brosse désherbage : 3 236 € HT	Tondeuse frontale Toro, 26 CV, largeur de coupe 126cm, hauteur de coupe de 2 à 11 cm, transmission hydrostatique, 4 roues motrices, hauteur bennage : 1,95m réservoir 41L kit mulching volume du bac : 810L 26 900 € HT Option brosse désherbage : 5 990 € HT
Remorque plateau basculant Lider PTAC : 1 000 kg avec réhausse grillagées	3 490,00 € HT	3 291,60 € HT
Reprise désherbeuse	3 800,00 € HT	3 000 € HT
Reprise tracteur tondeuse	4 200 € HT	4 000 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valide le devis de l'entreprise Terrastore pour l'acquisition d'une tondeuse Toro, d'une brosse de désherbage et d'une remorque plateau basculant Lider pour un montant total de 36 181,60 € HT,
- Accepte l'offre de reprise de la tondeuse Iseki pour 4000 € et de la désherbeuse pour 3 000 €.

## 7. Installation de VMC dans la salle des fêtes

Suite aux problèmes d'humidité dans la salle du bar et la cuisine de la salle des fêtes, il est nécessaire d'installer une VMC. Des devis ont été demandés à BST et à l'entreprise Paroton.

Etant en possession d'un seul devis (BST), le conseil décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## 8. Mise en place du dispositif cantine à 1 €

Mme le maire propose d'étudier la mise en place d'une tarification sociale de la cantine tenant compte du quotient familial dans le cadre du dispositif « cantine à 1€ » dont le principe est le suivant : trois tranches de tarification doivent être proposées dont au moins une en-dessous de 1€ pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 €. En contrepartie, l'Etat s'engage à verser une subvention de 3 € pour chaque repas facturé à 1 € ou moins jusqu'en 2027.

Des renseignements ont été pris dans les communes aux alentours.

COMMUNE	PRIX DU REPAS
Saint- Priest -la-Feuille	QF< 750 : 0,80 € 751<QF<1000 : 1 € 1001<QF : 2,97 €
Fursac	QF< 800 : 0,80 € 801<QF<1000 : 1 € 1001<QF : 2,80 €
Le Grand-Bourg	QF< 1000 : 1 € 1001<QF<1499 : 2,88 € si 1 enfant 2,68 € si 2 enfants ou + 1000<QF : 3,14 € si 1 enfant 2,88 € si 2 enfants ou +

La commission action sociale réunie le 31 août propose une mise en place dès septembre 2024, sur les bases suivantes :

- 1€ pour les familles avec quotient familial <= 1000€,
- 3€ pour le plein tarif,
- Une tranche intermédiaire (selon le principe adopté par Le Grand Bourg) à définir.

Afin de tenir compte des délais administratifs avec l'ASP, il paraît raisonnable de fixer une date d'application de ce dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en place le dispositif cantine à 1€ à compter du 1er janvier 2025,
- Fixe les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS ENFANT
De 0 à 1 000	1 €
De 1 001 à 1 200	2,50 €
A partir de 1 201	3 €

- Autorise Mme le maire à signer la convention triennale avec l'agence de services et de paiement (ASP).

### 9. Dispositif de participation citoyenne

La gendarmerie de la Souterraine propose de mettre en place sur la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine le dispositif « Participation Citoyenne ». Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants de la commune en les associant à la protection de leur environnement. Elle encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Elle n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Le conseil municipal accepte de mettre en place ce dispositif sur le territoire de la commune et charge Mme le maire de contacter la gendarmerie pour la suite à donner.

### 10. Renouvellement du bail de la Lande de la Saumagne

Le bail civil du Conservatoire des Espaces Naturels qui en assure la gestion de la Lande la Saumagne est arrivé à échéance. Le Conservatoire propose de la renouveler. Dans l'attente des renseignements demandés à la Préfecture concernant la démarche à réaliser auprès des sectionnaires, le conseil municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

### 11. Questions diverses

#### • Travaux école

Les travaux d'aménagement de la nouvelle classe dans l'ancien préau sont terminés. La classe de CE2-CM1, qui avait cours dans le préfabriqué, a fait sa rentrée dans la nouvelle salle, dans de bonnes conditions.

Les travaux se poursuivent au mois de septembre, sans impact sur la vie scolaire, pour terminer l'installation de la nouvelle chaudière à granulés pour une mise en service à la fin du mois de septembre.

Le mobilier du préfabriqué a été installé dans les nouveaux locaux. Cependant il mérite d'être en partie renouvelé : le bureau de l'enseignante et les étagères sont vétustes. Par ailleurs les tables d'écoliers existantes sont doubles, alors que la maîtresse ne souhaite qu'un seul élève par table. La salle de classe se trouve très encombrée par ces grandes tables.

Un bureau avec fauteuil d'un montant de 1 248,50 € HT est en attente de livraison de la société Bruneau.

Des tables d'écoliers simples ont été commandées chez Delagrave pour un montant de 1 234,11 € HT.

Un devis a été demandé à l'entreprise Creuse Agencement pour installer des étagères dans le renforcement du mur avec des portes, celui-ci s'élève à 3 036,15 €. Une autre solution est en cours d'étude avec l'enseignante : la société Bruneau vend des casiers modulaires avec ou sans portes à des prix promotionnels.

- **Réparation de l'entrée du stade**

Suite au sinistre occasionné par le camion de livraison de surgelés, un devis de réparation a été transmis à Groupama. Celui-ci a été présenté par Yann Mercier avec 3 options. Le conseil municipal s'est prononcé pour l'option 1, celle-ci reste à affiner avec le maçon.

- **Remplacement de la canalisation d'eaux usées dans la Grand'Rue**

Les travaux de remplacement de la canalisation d'eaux usées effondrée dans la Grand'Rue, sous la traversée de route devant l'école, ont été réalisés par l'entreprise Migliori la dernière semaine d'août.

- **Plan local d'urbanisme intercommunal**

Une procédure de révision à objet unique du PLUi a été lancée par la Communauté de communes du Pays sostranien pour déclasser la zone d'extension du Parc d'activités de la Croisière en zone agricole, conformément au jugement du tribunal administratif suite au recours déposé par l'association Zones rurales à défendre à la Croisière.

- **Réception des travaux de raccordement des éoliennes du Nord Haute-Vienne**

Les travaux de raccordement des éoliennes du Nord Haute-Vienne au poste source de la Souterraine sont terminés. La remise en état des routes affectées dans notre commune, c'est-à-dire la route départementale 73 (le Merle Blanc – Lerchy jusqu'à l'autoroute A20), la voie communale de l'Age-Troinet vers Barnège, ainsi qu'une portion de la voie communale du Grand Bessac vers Lézat, a été prise en charge par Evolis, conformément à la demande de l'UTT et de la commune.

- **Formation des porte-drapeaux**

Une formation pour les porte-drapeaux aura lieu à la salle des fêtes le 16 novembre 2024.

- **Commerce ambulant**

Un « food-truck » proposera des crêpes sur la place de la fontaine les vendredis soir.

- **Collecte des encombrants par la ressourcerie Maximum**

Après le succès de la première collecte organisée le 3 juillet, un nouveau passage est prévu le jeudi 17 octobre. Inscriptions auprès de la mairie.

La secrétaire de séance,  
Cécile MAURICI